

et du sacrement de l'Extrême-Onction. Il mourut heureusement en Nostre-Seigneur, avec une grande résignation entre ses mains, invoquant toujours la divine majesté par des oraisons jaculatoires, assisté par les Révérends Pères, Berthon, mon oncle, les Révérends Pères, Hilarion, Modeste et Estienne, capucins, et M. Popalin, prestre de ceste ville. Il a esté extrêmement regretté de tous les habitants de ceste ville et plusieurs autres personnes, ayant, pendant sa vie, esté officieux et obligeant envers toutes personnes.

— Le mesme jour mourut M. Benoît Besset, de Valenches, demeurant en ceste ville.

\*  
\* \*

Le 17<sup>e</sup> de may 1626 passa par ces quartiers le régiment de Normandie, composé de quinze ou seize cents hommes. Ils logèrent à Apinac, Merle, Estivareilles, la Tourette, Saint-Nizier, Marols et Luriecq et aux villages dépendant d'icelles paroisses. Ils firent beaucoup de mal, battant, frappant, pillant et arransonnant.

\*  
\* \*

Le 22 dudict mois, les religieuses de Sainte-Ursule de ceste ville mirent dehors, après luy avoir osté l'habit, sœur Anne Le Roux, et la rendirent à son père, en présence de beaucoup de personnes, alléguant lesdites religieuses, pour leurs raisons, que son père ne luy avoit voulu donner les sommes d'argent qu'elles désiroient, ce qui fust trouvé fort estrange en des personnes religieuses qui ont quitté le monde... D'ailleurs, que ledit sieur Le Roux luy faisoit assez bonnes constitutions, promettant luy donner sept cents escus. Cela fut fort facheux audit sieur Le Roux, et à tous ses parents et amys, veu que ladite Anne Le Roux y avoit desja demeuré trois ans environ.

\*  
\* \*

La mesme année, environ la fin de juin, arriva en ceste ville une compagnie de gens de pied du régiment de Normandie, conduits et commandés par M. de Veinet, composé de deux cents hommes, laquelle y séjourna en garnison quinze jours.